

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2019

Date convocation : 04/04/2019

**Excusés - Absents** : Lydie DESSOLIERS, Stéphane JEAMBRUN, Gérard DOUZIECH, Philippe MARIE (procuration Fabienne CAVALIE

**Secrétaire de séance** : Damien MERCADIER

**1 Compte administratif 2018** : Voté à l'unanimité et présentant les résultats suivants pour le budget principal et les budgets annexes :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
<b>Budget Principal</b>			
Fonctionnement	323 213.15 €	353 361.89 €	30 148.74 €
Investissement	92 642.20€	69 744.99 €	-22 897.21€
Résultat reporté 2017 Fonct.		49 148.69 €	49 148.69 €
Résultat reporté 2017 Invest.		8 390.27 €	8 390.27 €
Résultat 2018 Fonctionnement			<b>79 297.43 €</b>
Résultat 2018 Investissement			- <b>14 506.94 €</b>
<b>Budget annexe Assainissement</b>			
Exploitation	27 100.57 €	27 639.59 €	539.02 €
Investissement	16 754.95 €	16 736.07 €	- 18.88 €
Résultat reporté 2017 Fonct		1 106.94 €	1 106.94 €
Résultat reporté 2017 Invest.		7 608.81 €	7 608.81 €
Résultat 2018 Fonctionnement			<b>1 645.96 €</b>
Résultat 2018 Investissement			<b>7 589.93 €</b>
<b>Lotissement Puech Redon</b>			
Fonctionnement	18 530.11 €	46084.04 €	27 553.93 €
Investissement	5 269.91 €		-5 269.91 €
Résultat reporté 2017 Fonct		8 472.41 €	8 472.41 €
Résultat reporté 2017 invest		39 135.72 €	39 135.72 €
Résultat 2018 Fonct			<b>36 026.34 €</b>
Résultat 2018 Invest			<b>33 865.81 €</b>

<b>CCAS</b>			
Fonctionnement	16 869.12 €	18 234.44 €	1 368.32€
Investissement		671.00 €	671.00 €
Résultat reporté 2017 Fonct		4 232.80 €	4 232.80 €
Résultat reporté 2017 Inves.			650.00 €
Résultat 2018 Fonctionnement			<b>5 601.12 €</b>
Résultat 2018 Investissement			<b>1 321.00 €</b>

**2 Taxes communales 2019** : Accord à l'unanimité pour revaloriser le produit attendu et ainsi voté les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation 7.39 %
- Taxe Foncier bâti 12.64 %
- Taxe Foncier non bâti 60.83 %

**3 Budget primitif 2019** : Voté à l'unanimité et résumé comme suit : Le budget annexe d'assainissement n'apparaît plus car cette compétence est désormais du ressort de la 3CS, le transfert du budget est effectif au 01/01/2019. Les résultats d'assainissement de l'année 2018 sont repris dans le budget général de la commune.

Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>		
Section de fonctionnement	456 846.45 €	456 846.45 €
Section d'investissement	324 469.01 €	324 469.01 €
<b>Budget annexe « Lotissement Puech Redon »</b>		
Section fonctionnement	36 170.94 €	36 170.94 €
Section Investissement	33 865.81 €	33 865.81 €
<b>Budget annexe « CCAS »</b>		
Section de fonctionnement	23 541.00 €	23 541.30 €
Section Investissement	1 321.00 €	1 321.00 €

Les principaux investissements prévus au budget sont :

- Travaux de voirie pour 30 500 € TTC, subventionnés à hauteur de 9 710 €
- Restauration retable église de Fournials (suite) pour 33 220 € TTC, subventionnée à hauteur de 80 % par la DRAC, le Région et le Département. Cette dépense sera étalée sur 2 exercices minimum.

- Travaux d'extension de la halle pour agrandir l'exposition La Cabano, pour 77 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 80 % par l'Etat, le Région, le Département et l'Europe (programme Leader)
- Eclairage public (extension rue de Tréban, Rue et Impasse de Puech Redon) pour 48 400 € TTC, subventionnés à 100 % par le SDET, seule la TVA reste à la charge de la commune
- Travaux de mise hors d'eau à l'Eglise de Fournials pour 35 000 € TTC, en attente des attributions de subvention sollicitées auprès du l'Etat et du Département dans un premier temps.
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme pour 26 100 € TTC. Précision sur l'obligation de réaliser un PLU car la carte communale actuelle n'est pas en conformité avec le SCOT de la 3CS (uniformisation des règles d'urbanisme sur le territoire de la 3CS)

**4 Subventions associations 2019** : Accord à l'unanimité des suffrages exprimés de reconduire le même montant de subvention que l'an passé, aux associations suivantes, pour l'année 2019 :

• Comité de la Foire du Ségala	<b>700 €</b>	
• Comité Comité des Fêtes	<b>700 €</b>	
• Football Club Tanusien	<b>300 €</b>	
• Club de l'Amitié	<b>200 €</b>	
• Boule Tanusienne	<b>200 €</b>	
• GV Viaur	<b>150 €</b>	
• Sté de Chasse Tanus	<b>100 €</b>	
• Association Viaur Cérrou (aides-soignantes)		<b>135.00 €</b>
• Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères)		<b>135.00 €</b>
• Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS)		<b>135.00 €</b>
• Association Agréée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)		<b>50.00 €</b>

D'autres demandes de subventions sont examinées comme suit :

**\*La Lyre Naucelloise** : accord à l'unanimité pour ne pas répondre favorablement à cette demande au motif déjà évoqué l'an passé, qu'il n'est pas alors possible d'écarter les autres enfants participant à diverses activités (judo, foot, rugby, etc).

**\*Ségala Ovale** : accord à l'unanimité pour ne pas répondre favorablement à cette demande au motif déjà évoqué l'an passé, qu'il n'est pas alors possible d'écarter les autres enfants participant à diverses activités (judo, foot, musique, etc). Il est rappelé que la collectivité prête à cette association la salle communale gratuitement 1 à 2 fois par an l'hiver pour la pratique du rugby en salle

**\*Les Amis de la Resistance** : accord à la majorité des suffrages exprimés (10 Pour et 2 abstentions) pour verser une subvention exceptionnelle de **150 €**, pour l'organisation du 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Carmaux les 17 et 18 août 2019. Un arrêt commémoratif est prévu sur Tanus à la stèle Cintas le samedi 17 août.

**\*Débout les Yeux** : Accord à la majorité des suffrages exprimés (8 Pour, 5 Contre) pour verser une subvention de démarrage de **100 €** à cette toute nouvelle association basée à la Crouzié, qui organise un festival les 10, 11 et 12 mai 2019, ainsi que des soirées musicales, théâtrales, etc...

**4 Affaire DIRRIG-PRAT** : Lecture du délibéré du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 09 mars 2019. La commune est condamnée à régler la somme de 3 500 € aux époux DIRRIG (2 000 € pour indemnisation de préjudice de jouissance que leur a causé la présence de déjections sur la chaussée le long de leur propriété, plus 1500 € pour frais de procédure).

M. Francis PRAT quant à lui, est enjoint à respecter la mise en demeure émise par la mairie de Tanus en mars 2018, lui demandant de nettoyer la voirie souillée de déjections à chaque passage du troupeau.

Une rencontre avec le Maire et ses adjoints, M et Mme DIRRIG a eu lieu, ainsi qu'avec M. PRAT, séparément, afin de trouver une solution pérenne à ce conflit. La mise en place d'une solution durable est en cours.

## 5 Questions diverses

**\*FAVIL 2019** : nécessité de renouveler la convention avec le SIVOM de Pampelonne pour réaliser une commande groupée pour les prochains travaux de voirie. Accord à l'unanimité

**\*Avancement personnel** : rappel des avancements de grade auxquels peuvent prétendre Nathalie ARNAL et Chantal VIDAL en 2019. Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du CDG, accord à l'unanimité pour transformer par délibération les postes de travail de ces 2 agents.

**\*MSAP** : Permanence de la MSAP de Valdéries (Maison de Services au public) le 16 mai prochain à la mairie de Tanus pour aider les personnes à effectuer leur déclaration d'impôt en ligne. (une prise de rendez-vous est nécessaire)

**\*Jumelage Tanus-Pingbiang** : Madame le Maire relate brièvement le dernier voyage d'une trentaine de personnes en Chine pour signer la convention de jumelage entre la commune de Tanus et la ville de Pingbiang. Il est rappelé que tous les frais de voyage des participants ont été pris en charge par eux-mêmes, ni la commune, ni la communauté de commune, ni l'association VVV n'ont pris en charge ces frais.

La commune de Tanus a offert aux autorités chinoises une aquarelle de Monique DE MOOR Prat d'une valeur de 200 €.

Présentation d'un panneau qui sera mis en place à l'entrée du village spécifiant que la commune de Tanus est jumelée avec une ville chinoise. Coût du panneau 165 €.

**\*Tour de France 2019** : dans le cadre du passage du Tour de France à Tanus le 15 juillet prochain, le secours populaire propose une animation sur la Place de l'Eglise. Répondre favorablement et informer les associations de cet évènement.

**\*Fondation du Patrimoine** : propose d'inscrire les travaux de restauration de la Chapelle des Planques à la mission de Stéphane BERN.

**\*Téléthon 2019** : l'AMF -Téléthon chargée de l'organisation du téléthon cherche des associations porteuses de projet pour le Téléthon 2019 qui se déroulera le 6 et 7 /12/2019. Informer les associations locales, voir collectes de piles usagées...

**\*Coup d'Pouce Cordais** : est une association loi 1901, basée à Tanus qui apporte une aide alimentaire aux personnes dans le besoin. Contact 06 41 07 24 58, Mme NOISSETTE

**\*Plan Local d'Urbanisme** : dans le cadre du diagnostic agricole une trentaine d'agriculteur exploitant des terres sur la commune de Tanus ont été invités par courrier individuel, à une réunion le 29 mars 2019 avec le Bureau d'étude ASUP chargé du volet agricole dans l'élaboration du PLU. Seulement 3 personnes ont répondu à cette invitation.

**\*Terrain Puech Redon** : un des deux terrains de Puech Redon est actuellement réservé par un jeune couple.

**\*Divers :**

-Réunion demain 16/04 des 3 associations qui ont signé une convention d'occupation de la halle, Comité des Fêtes, Pétanque et Comité de la Foire, pour trouver une entente sur le projet agrandissement et de partage du bâtiment.

-Cérémonie du 08 mai : le dimanche 12 mai à 11 h 30.

- Elections européennes : mise en place du planning de tenu du bureau de vote ;

La séance est levée à 23h20

Madame le Maire de Tanus,

Rolande AZAM

